



## GUIDE RELATIF A LA PREVENTION DE LA TOXICITE DES FUMÉES

FICHE TECHNIQUE  
UTILISATEUR  
TOXICITE DES FUMÉES

### INTRODUCTION

Le guide doctrine opérationnelle relatif à la prévention de la toxicité des fumées issues d'un incendie, paru en avril 2018, propose des bonnes pratiques en matière de préservation des équipes engagées sur des incendies urbains. Comme tout document émanant de la DGSCGC, il nécessite une déclinaison locale de la part des services départementaux d'incendie et de secours. Ainsi, une démarche zonale a été initiée la même année, définissant plusieurs axes de travail pour chaque département. Le groupe de travail départemental, rassemblant des personnels des groupements fonctionnels, du GTO incendie et des centres de secours, propose le présent guide promouvant les bonnes pratiques en centre de secours et en intervention.

A l'instar de l'apparition du port de l'ARI sur les feux de voiture, il s'agit là d'une révolution culturelle nécessitant un changement des mentalités et un engagement de chacun dans la mise en œuvre de ces pratiques.

Afin de renforcer la protection des sapeurs-pompiers face aux risques de toxicité liés aux fumées d'incendie, des protocoles de brossage des EPI et des matériels sur intervention doivent être entrepris. Ces protocoles visent d'une part à promouvoir des bonnes pratiques en CIS, **en dehors des interventions**, et d'autre part à limiter le transfert de particules et de toxiques **suite à une intervention**.

Dans un premier temps, ce document présente les mesures (de bon sens) permettant de diminuer l'exposition aux risques liés aux fumées dans la vie courante d'un centre de secours. La seconde partie du document présente les différents protocoles pouvant être mis en œuvre sur le terrain : ils s'appuient sur la mise en place d'une **zone de réhabilitation**, installée en dehors du panache de fumées, en zone orange sur feu de structure, ou hors de la zone brûlée sur feu d'espace naturel. Cette nouvelle procédure nécessite notamment la mise en œuvre d'un **kit de réhabilitation des EPI et matériels** (Annexe 10). Un tutoriel vidéo, disponible sur le portail opérationnel, viendra illustrer les dispositions détaillées dans ce protocole.



# GUIDE RELATIF A LA PREVENTION DE LA TOXICITE DES FUMÉES

FICHE TECHNIQUE  
UTILISATEUR  
TOXICITE DES FUMÉES

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
SOMMAIRE.....	2
ANNEXE N°1 : BONNES PRATIQUES EN CENTRE DE SECOURS.....	3
ANNEXE N°2 : BONNES PRATIQUES EN INTERVENTION.....	7
ANNEXE N°3 : DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE DE REHABILITATION.....	8
ANNEXE N°4 : PROTOCOLE N°1 (BROSSAGE A SEC).....	11
ANNEXE N°5 : PROTOCOLE N°2 (MISE AU LAVAGE A LA PLD).....	13
ANNEXE N°6 : NETTOYAGE DU MATERIEL SUR INTERVENTION.....	14
ANNEXE N°7 : BONNES PRATIQUES EN TRANSIT.....	15
ANNEXE N°8 : BONNES PRATIQUES AU RETOUR EN CIS.....	16
ANNEXE N°9 : INVENTAIRE DU KIT DE REHABILITATION.....	18
REFERENCES.....	19
COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL.....	20

## ANNEXE N°1 : BONNES PRATIQUES EN CENTRE DE SECOURS

Cette partie propose quelques mesures, dont la plupart ne font appel qu'au bon sens de tout un chacun, visant à diminuer l'exposition des sapeurs-pompiers à de potentiels contaminants résiduels, en dehors de toute intervention.

Les bonnes pratiques en CIS, sous le couvert du chef de centre, portent sur les éléments suivants :

### 1) Port d'une tenue adaptée selon le local

En lien avec le règlement départemental d'habillement (RDH) qui autorise le port de chaussures personnelles dans certaines conditions, il est déconseillé de porter ses équipements chaussants (bottes à lacets, chaussures SAP/DIV,...) dans des locaux de vie (chambre, sanitaires, cuisine,...) bien que nettoyés au retour d'intervention.

Il est également interdit de porter sa tenue de feu et ses bottes de type 2 (incendie) dans les locaux susmentionnés. Il est ainsi préféré le port de la tenue de service et d'intervention (TSI) dans ses locaux administratifs et/ou de vie. Les tenues de feu seront privilégiées dans les zones de désorption (cf plus bas) ou casier de feu. Les rassemblements en tenue de feu seront privilégiés dans des locaux ventilés (remise par exemple). De plus les manœuvres en tenue de feu sont déconseillées dans ces locaux administratifs et de vie.

Ainsi, les centres de secours pourront, en fonction de leur configuration, établir un zonage dans leurs locaux et circulations afin d'établir des règles d'équipement et d'hygiène. La réflexion pourra s'inspirer de l'affiche zonale ci-contre.

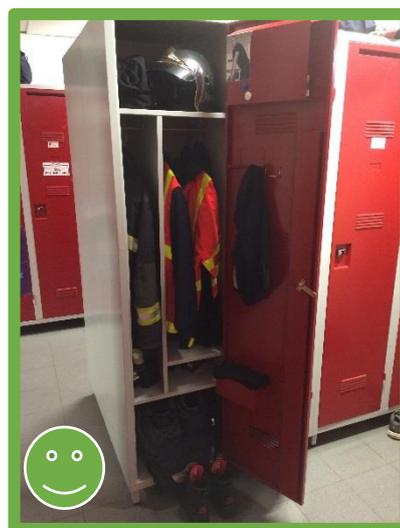


## 2) Le rangement et le conditionnement de ses EPI

Il est conseillé de ne laisser dans les placards de feu que les éléments suivants (en respectant une séparation INC/SAP) :

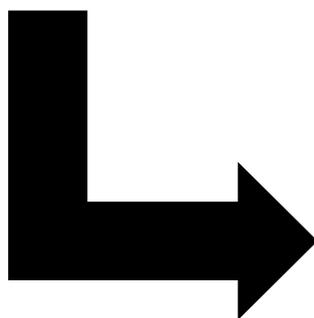
- |   |                      |                               |
|---|----------------------|-------------------------------|
| • Veste de feu                                | • Casque de type B   | • Bottes de type 2 (incendie) |
| • Cagoule                                     | • Sur-pantalon       | • Parka                       |
| • Gants (incendie de type C et DIV de type B) | • Chaussures SAP/DIV |                               |
|   | • TSI                |                               |

Sous réserve de disposer de casiers (ou vestiaires) civils (ou bonnetières), les affaires personnelles (sport, civil, serviettes,...) ou les denrées alimentaires (sans emballage) ne devront pas être disposées dans les placards susmentionnés.

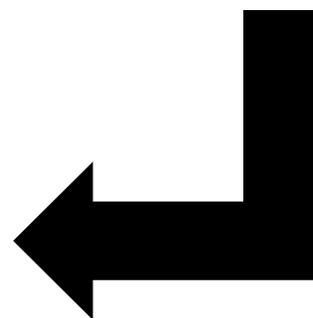


La constitution d'un « sac de réhabilitation » opérationnel et personnel est judicieuse. Il pourrait contenir les éléments suivants :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Polo manche longue ou chemise F1</li> <li>• Cagoule</li> <li>• Paire de chaussettes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Housse de casque avec étiquette nominative (pour le conditionnement)</li> <li>• Au bon vouloir de l'agent, denrée énergétique emballée et/ou bouteille d'eau (format réduit)</li> </ul> |
|---|--|



Effets du service



Au bon vouloir des agents

**NB** : dans le souci de marche en avant (sale → propre) suite à une intervention, il est nécessaire d'anticiper, si possible, dès la prise de garde, le rangement de ses effets de toilettes au niveau des sanitaires (afin d'éviter d'avoir à passer par des locaux de vie pour aller se laver).

### 3) Le respect de règles élémentaires d'hygiène

Il est rappelé que les TSI doivent être systématiquement mises au lavage lorsqu'elles ont été soumises à des fumées. Par ailleurs, elles ne doivent pas être utilisées plusieurs gardes sans être lavées. En effet, au-delà des risques inhérents à la toxicité des fumées, les tenues sont amenées à être en contact avec d'autres contaminants ou saletés (interventions sanitaires, sièges des véhicules...).

Les TSI, EPI et tenues de feu doivent être vérifiés à chaque prise de garde afin de se prémunir de toute anomalie (tenue souillée, abîmée, manquante,...).

### 4) La vérification du matériel

Il est conseillé de réaliser la vérification quotidienne et les inventaires du matériel et des engins (notamment incendie) avec une paire de gants de type B (cuir ou DIV), ou nitriles à défaut, afin de limiter la contamination cutanée (ci-dessous une photo à la suite d'un inventaire journalier réalisé sans gants). Les gants de type B (ou de déblai à défaut) sont toujours conseillés pour la vérification du matériel coupant ou contondant.

Une fois terminé, les mains doivent tout de même être lavées (à l'eau froide, comme conseillé par le guide de doctrine opérationnel relatif à la toxicité des fumées).

En fonction des situations, le port de lunettes de protection et d'un masque FFP3 peut être envisagé.



### 5) Le nettoyage périodique

Il est conseillé de vider et nettoyer périodiquement son casier de feu. Les engins incendie doivent également faire l'objet d'un nettoyage approfondi périodique (parois, sièges et banquette, volant, poignées, aérations,...). Les photos ci-dessous illustrent le résultat d'un nettoyage d'un FPTL (banquette, poignées, vitres, plafond) dans le cadre d'un entretien ponctuel (ne faisant pas suite à une intervention). L'aire de désorption devra être nettoyée régulièrement.



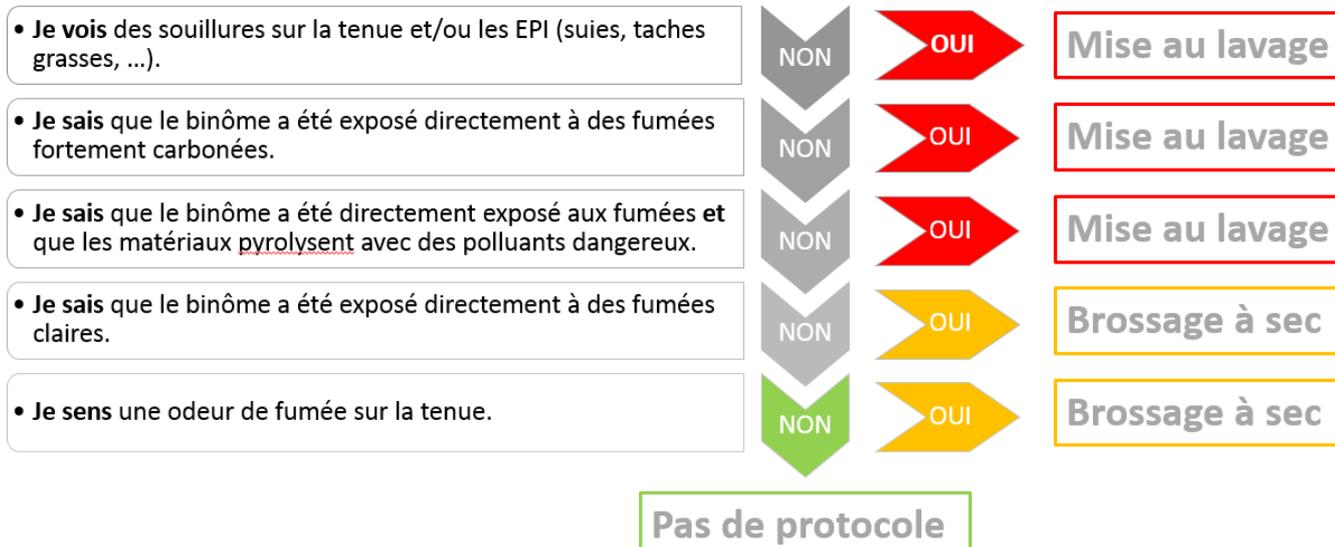
La périodicité de ces entretiens est laissée à la libre appréciation des chefs de centre. Il est conseillé de réaliser ces entretiens avec des gants nitriles.

A ce titre, la persistance d'une odeur de fumée dans les locaux ou les engins doit inciter à réaliser une action de nettoyage.

## ANNEXE N°2 : BONNES PRATIQUES EN INTERVENTION

Le SDIS de l'Essonne propose deux modes de réhabilitation du personnel suite à une intervention : un protocole de brossage à sec et un protocole de mise au lavage des EPI à la Plateforme Logistique Départementale (PLD). Le choix de mise en œuvre d'un des protocoles est à la libre appréciation du commandant des opérations de secours (COS) qui, au regard du contexte de l'intervention et de la concertation avec ses personnels, choisira de le mettre en place et de l'adapter le cas échéant. Le choix du protocole (possibilité de les différencier) peut se décliner à l'échelle d'un équipage, d'un binôme ou d'un agent.

Le présent guide illustre les bonnes pratiques visant à diminuer le risque de toxicité des fumées dans des conditions optimales. Des adaptations sur le terrain pourront s'opérer (en fonction de la météo, de la zone d'intervention, la nuit,...).



Le logigramme ci-dessus se veut être une aide à la décision pour orienter les choix du COS. Il s'organise autour de critères observables, olfactifs ou de contexte opérationnel.

La mise en œuvre d'un protocole nécessite des étapes intermédiaires développées ci-après :

- 1) Définition et mise en œuvre d'une zone de réhabilitation (cf annexe n°3)
- 2) Réhabilitation des agents (cf annexes n°4 et 5)
- 3) Réhabilitation du matériel (cf annexe n°6)
- 4) Bonnes pratiques en transit (cf annexe n°7)
- 5) Bonnes pratiques au retour en CIS (cf annexe n°8)

Ce guide présente essentiellement les mesures pouvant s'opérer dès le niveau d'un agrès. Sur des interventions de dimensionnement de colonne, un secteur dévolu au soutien opérationnel permettra de disposer de moyens supplémentaires (astreinte magasin, VSIO,...).

**NB** : Ce logigramme et les protocoles ne sauraient être uniquement réservés à des interventions relatives aux incendies urbains. En effet, chaque COS aura toute latitude décisionnelle pour les mettre en œuvre sur d'autres typologies d'intervention les nécessitant (par exemple des interventions impliquant de l'amiante volatile, des projections de liquide de batterie de voiture hybride/électrique, ou encore des extinctions à la poudre, etc). Par ailleurs, les brulages en caisson à feu réel (séquence de formation) font l'objet de la mise en œuvre d'un protocole (choix dévolu aux formateurs ou officier sécurité d'astreinte).



## GUIDE RELATIF A LA PREVENTION DE LA TOXICITE DES FUMÉES

FICHE TECHNIQUE  
UTILISATEUR  
TOXICITE DES FUMÉES

# ANNEXE N°3 : DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE DE REHABILITATION

La zone de réhabilitation permet de :

- Matérialiser l'endroit, sain, où les personnels exposés devront passer pour mettre en œuvre le protocole déterminé.
- Mettre en œuvre un principe de marche en avant sur opération.
- Disposer des matériels nécessaires à la réhabilitation en un endroit (kit de réhabilitation, LDT, EPI,...),
- Faire de l'engin pompe une zone « propre » en y faisant revenir uniquement le personnel réhabilité et le matériel nettoyé.

Il est préconisé de laisser au conducteur le soin de la mise en œuvre de cette zone (au regard de son activité une fois l'alimentation et le refoulement effectués, et du suivi assidu du matériel utilisé sur intervention). Toutefois, le COS pourra, en fonction du contexte, adapter son idée de manœuvre (autre personnel, autre engin, seconde zone car second accès,...).

Le COS devra définir l'endroit le plus judicieux où la zone sera mise en place. Pour cela, il devra notamment tenir compte des éléments suivants :

- Le **sinistre** : ne pas se trouver dans une zone non propre, ou exposée au risque,
- L'**environnement** : préférer, par exemple, un endroit ventilé à un endroit confiné, éviter de trop s'éloigner de l'engin (besoin de la LDT, ou gêne dans la manipulation de la pompe) mais ne pas être trop près non plus (afin d'éviter que le retour intempestif de matériel ou EPI souillés dans l'engin),
- La **météo** : privilégier l'ombre, éviter la pluie, ne pas se positionner sous le vent...,
- Le **sens de la pente** : éviter que des contaminants liquides ne traversent la zone,
- Le **contexte** : de nuit privilégier une zone éclairée ou mettre en place de l'éclairage, en cas de contexte VURB reporter la mise en place.

L'objectif à atteindre est que cette zone soit vue et connue de tous les agents. Elle doit ainsi être facilement **identifiable** et facile d'accès pour tous. Il est possible de matérialiser la zone par différents matériels : draps à usage unique ou bâche (sur terrain souillé), cônes, rubalise, mobilier urbain,...



Afin d'être le plus efficace, le matériel suivant pourra être amené au niveau de la zone de réhabilitation :

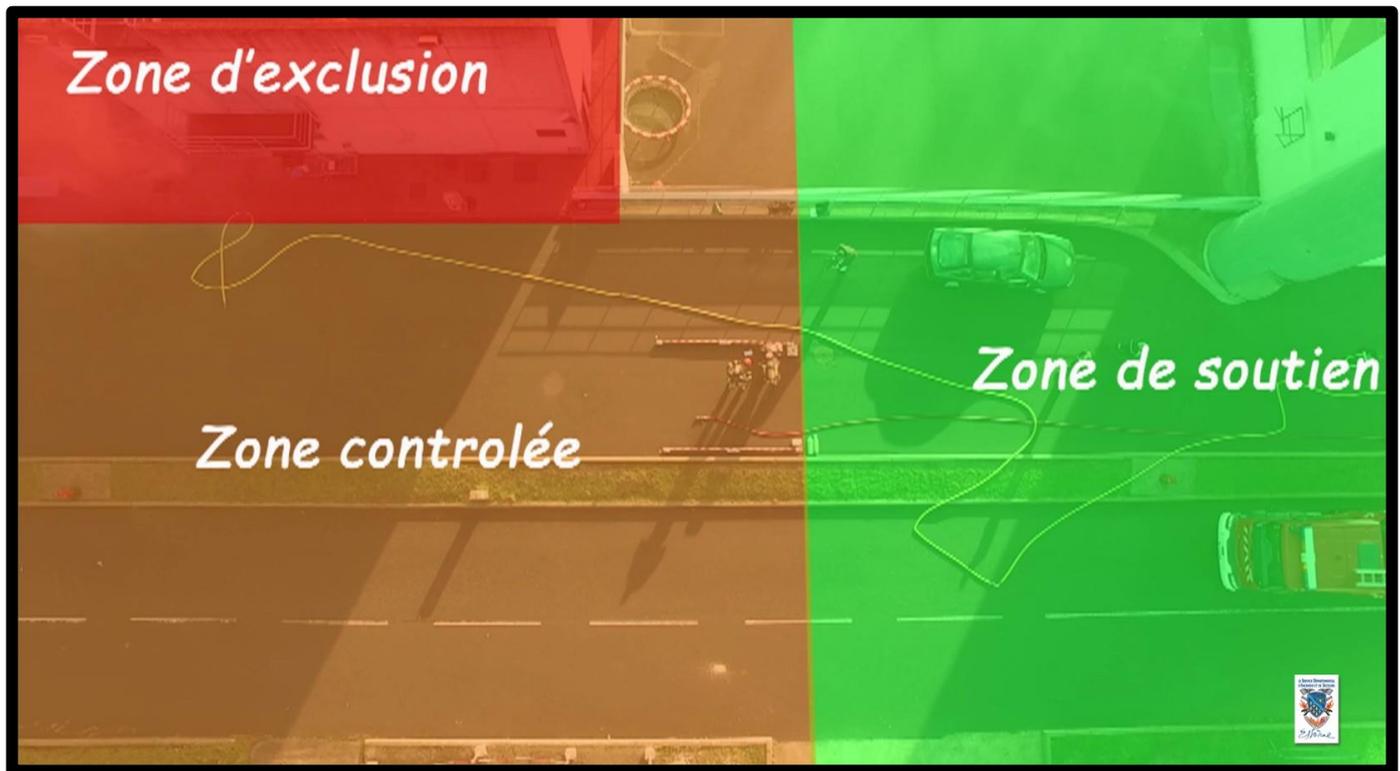
- Kit de réhabilitation (cf annexe),
- Lance (du dévidoir tournant ou autre),
- Bouteille(s) d'air prête(s) à l'emploi,
- Bouteilles d'eau,
- Bâche ou draps à usage unique (sur sol souillé).

En fonction de l'intervention et de sa durée (réengagements à prévoir ou pas), le COS a toute latitude pour compléter ou alléger le matériel dans cette zone.

Le personnel désigné responsable de la zone de réhabilitation (le conducteur ou tout autre personnel désigné par le COS) devra être prêt à accompagner les personnels exposés dans la mise en œuvre des différents protocoles. Pour cela, il est conseillé qu'il soit lui-même équipé de la manière suivante lorsque les personnels sont dans la zone : port de la veste de feu, d'un masque FFP3, d'une paire de gants nitriles doublée et de lunettes de protection.

Il est le garant du suivi des matériels utilisés sur intervention afin de permettre leur nettoyage avant le retour à l'engin pompe. Il lui est ainsi possible de noter les différents matériels sortis pour assurer un meilleur suivi (sur le tableau des engagements ARI, sur la vitre de l'engin,...).





## ANNEXE N°4 : PROTOCOLE N°1 (BROSSAGE A SEC)

Ce protocole présente une méthodologie en ôtant le masque ARI rapidement : cela tient compte de certaines réalités opérationnelles (fin d'autonomie de la bouteille d'air, hyperthermie, etc). Cependant, si les conditions le permettent, le port de l'ARI, qui représente la protection respiratoire optimale, est conseillé lors du brossage de la tenue de feu.

**NB** : dans le cadre d'un réengagement, le binôme procédera au changement de sa cagoule (rouge) avant de repartir. De plus, lors des phases de réhabilitation, il est conseillé de jeter sa première gorgée d'eau.



1/ Présentation à la zone de réhabilitation



2/ Retrait du casque



3/ Mise à genou et retrait des gants textile



4/ Equipement de deux paires de gants en nitrile



5/ Retrait du masque ARI



6/ Retrait de la 1<sup>ère</sup> couche de gants en nitrile (mise en sac poubelle)



7/ Equipement du masque FFP3 et des lunettes de protection



8/ Retrait de l'ARI



9/ Brossage, avec la brosse prévue à cet effet, du haut vers le bas (par le conducteur ou un agent du binôme).  
Brossage de la veste de feu, sur-pantalon et gants textile.

10/ Possibilité de mise à désorption de la veste



11/ Retrait de la veste de feu et de la cagoule puis dépose dans le sac en toile orange. Le sur-pantalon peut être gardé sur soi pour le transit retour. Les gants seront mis dans les poches de la veste afin de faciliter un réengagement. Le sac est fermé à l'issue de la dépose des effets.



12/ Rinçage des bottes de type 2

13/ Rangement du ou des sac(s) dans les coffres

## ANNEXE N°5 : PROTOCOLE N°2 (MISE AU LAVAGE A LA PLD)

Les étapes de ce protocole sont identiques à celles du protocole n°1, de l'étape à 1 à 8, ainsi que la 12. A l'issue, elles s'enchaînent de la manière suivante :



1/ Vidage des poches



2/ Dépose des EPI (veste de feu, sur-pantalons, cagoule et gants textile)



3/ Mise en sac plastique rouge des EPI



4/ Fermeture des sacs plastiques (par lien ou nœud)



5/ Mise des sacs plastiques dans le (ou les) sac(s) en toile



6/ Fermeture du sac en toile

**NB** : les sacs en toile, contenant les sacs plastiques, pourront être rangés dans la cabine pour le retour en CIS (conditions d'étanchéité suffisantes). Les formalités administratives relatives au suivi des EPI sont expliquées ci-après.

**NB** : au retour en CIS, les sacs plastiques (ôtés des sacs en toile orange) seront disposés dans les sacs en toile rouge des CIS pour départ à la PLD. Les stocks tampons seront alors utilisés pour le reste de la garde.

## ANNEXE N°6 : NETTOYAGE DU MATERIEL SUR INTERVENTION

Le personnel responsable de la zone de réhabilitation est garant du nettoyage des matériels avant le retour vers l'engin incendie (qui est une zone « saine »).

**Autant que possible**, les matériels sont nettoyés sur intervention :

- A l'aide des **serviettes microfibrées** du kit (les équipements électroniques comme la caméra thermique, les ERP, l'explosimètre ; le masque ARI et le casque de type B sont également concernés) ;
- Avec la **brosse (ou essuie-mains) humide et savonnée** (lance, Halligan tool, casque de type B) ;
- Les tuyaux mouillés sont brossés puis rincés au sol (si possible).



Le nettoyage de l'ARI s'effectue sous pression. La soupape à la demande est enveloppée dans un gant nitrile pour la protéger de l'eau. L'ARI est ensuite mouillé à la LDT (ou autre lance), puis brossé à l'eau savonneuse, et rincé à l'eau. Pour chasser l'eau qui se serait infiltré dans le sifflet, il convient d'ouvrir puis fermer le robinet de la bouteille après rinçage, avant de purger le flexible au moyen de la soupape. La visière panoramique du masque d'ARI est nettoyée au moyen de la serviette microfibrées, afin de ne pas la rayer.



1/ Protection de la SAD au moyen d'un gant nitrile



2/ Projection d'eau (faible débit)



3/ Projection d'eau savonneuse



4/ Brossage de l'ARI



5/ Rinçage à l'eau (faible débit)



6/ Purge du système d'air



7/ Possibilité de mise à désorption/séchage sur la gaffe

Si les conditions climatiques ou opérationnelles imposent de rentrer au CIS pour y effectuer les actions de nettoyage des EPI et des matériels très souillés, il est conseillé de protéger l'intérieur des coffres des engins utilisés (à l'aide de polyane, bâche ou draps à usage unique) et d'isoler le matériel (sacs plastiques,...).

## ANNEXE N°7 : BONNES PRATIQUES EN TRANSIT

Durant le transit retour, il est conseillé de respecter les principes suivants :

- Privilégier, en fonction du contexte (VURB) et la météo, les fenêtres ouvertes pour ventiler la cabine.
- Autorisation du port des sur-pantalons (l'EPI a été moins soumis aux fumées et réhabilité) afin de permettre un éventuel réengagement plus aisément (sauf dans les cas de mise au lavage PLD, où ils se situent dans les coffres).
- Le matériel et vestes de feu sont prioritairement rangés dans les coffres. Dans le cadre d'une mise au lavage PLD, où les tenues sont mises dans des sacs en plastique et en toile (étanches), il est possible de les disposer dans la cabine.



## ANNEXE N°8 : BONNES PRATIQUES AU RETOUR EN CIS

Une fois de retour au CIS, les personnels (au premier rang desquels le chef d'agrès) s'efforceront de respecter le principe de marche en avant (zone « sale » → zone « propre », limiter les déplacements et éviter les retours en arrière).

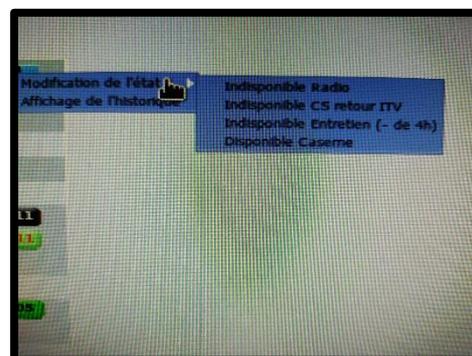
Ainsi les éléments suivants sont à prendre en compte :



Les éléments sont à adapter selon le degré de souillure inhérent à l'intervention.

- Relatif aux **agents** :

- En cas d'intervention nécessitant un reconditionnement important (humain et matériel), le status « Indisponible CS retour ITV » (retour intervention, mettant indisponible l'engin et les personnels), accessible depuis les stations Artemis, pourra être utilisé le temps du reconditionnement après autorisation du CODIS (garant de la couverture opérationnelle). Afin d'effectuer cette manipulation sur Artemis, il est conseillé de la faire effectuer par un personnel ne rentrant pas de l'intervention (afin de ne pas entrer dans le standard en tenue de feu).
- Les personnels ne regagnent les locaux de vie ou administratif, ou leurs domicile pour les personnels en astreinte, qu'après s'être douché et changé.
- Changer les effets vestimentaires, s'alimenter et s'hydrater dès que possible et si nécessaire (toujours dans le respect de la marche en avant).



Une attention particulière devra être portée à la connaissance de ses effets (numéros d'identification) lors du lavage dans les machines à laver internes (afin de ne pas inverser ses effets avec ceux d'un collègue, nuisant ainsi au suivi du LAL). Une vérification des poches est nécessaire.

- Relatifs aux **EPI et matériels** :

- Dépose du matériel et des EPI, utilisés et restant à nettoyer, à l'endroit le plus aéré : par beau temps, privilégier l'extérieur, dans le cas contraire la remise est suffisamment ventilée. Parfaire le nettoyage en cas de besoin, sans oublier l'engin incendie (cabine, coffres,...).
- Les personnels revêtent la tenue évoquée pour les inventaires quotidiens. Si les personnels n'ayant pas participé à l'intervention aident au reconditionnement, il est conseillé de leur

attribuer le matériel le moins souillé (par exemple le nettoyage des ERP, lampes Pro-ad ou le changement des batteries).

- Disposer les tenues de feu (si elles ne partent pas à la PLD) sur une aire de désorption afin de les laisser « respirer ». Les aires de désorption pourront être constituées à partir d'équipements présents en CIS : portoirs mobiles/fixes, porte-manteaux, barres parallèle, supports, vélo, etc. Une tenue du stock tampon pourra être empruntée en cas de départ en intervention dans l'heure suivant la mise en désorption. En fin de garde, la tenue de feu pourra alors retourner dans le casier.
  - Disposer les sacs en plastique rouge contenant les tenues de feu et autres EPI (dans le cadre du protocole n°2) dans le sac en toile rouge des CIS (pour départ à la PLD, sans ouvrir les sacs plastiques).
  - Une attention particulière sera portée sur le casque de type B (ex-modèle F1) afin de nettoyer la partie intérieure du casque ([vidéo MSA](#)). Afin de les faire sécher plus rapidement, l'utilisation d'air comprimé peut s'avérer pertinente.
  - Nettoyer les effets portés sur intervention (chemise F1, polo manches longues, sous-vêtements,...).
- Relatifs aux **formalités administratives** :
    - Les formalités ne s'effectuent qu'une fois le personnel réhabilité (tenue correcte).
    - Le remplacement du matériel et EPI utilisés sur intervention (notamment le kit de réhabilitation ou les tenues partant au lavage à la PLD) devra être demandé via le LAL.
    - Le chef d'agrès devra mentionner, dans les actions menées du CRSV, la mise en œuvre du protocole.

**Effets nécessitant un lavage exclusivement à la PLD  
(tout autre effet sera refusé)**

**Tenue de feu (veste + sur-pantalon)**

**Cagoules (rouge et bleue)**

**TSI (veste + pantalon)**

**Gants de type B (textiles et DIV)**

**Tenue F1 (veste + pantalon)**



## **ANNEXE N°9 : INVENTAIRE DU KIT DE REHABILITATION**

Les kits de réhabilitation équipent les engins d'incendie urbain du département. Ils sont composés du matériel suivant :

- Caisse pour rangement
- Matériel pour le reconditionnement des agents :
  - Savon pour le visage et les mains (pH neutre)
  - 5 Masques FFP3 (jetables)
  - Gants en nitrile (jetables)
  - 5 lunettes de protection (réutilisables)
  - 5 Gants de toilette pour le visage et les mains (jetables)
  - Essuie-mains (jetables) pour le visage et les mains (à privilégier)
- Matériel pour le reconditionnement des EPI et matériels :
  - Savon pour le matériel avec pulvérisateur (type vitres)
  - 1 brosse souple pour le matériel (type lavage engin)
  - 1 brosse dure pour la tenue de feu (type balai brosse)
  - Sacs de conditionnement pour le protocole de brossage à sec (2 toile orange dans le kit + 1 en réserve au CIS)
  - Sacs de conditionnement pour le protocole de mise au lavage PLD (4 en plastique rouge)
  - 2 serviettes microfibrés (réutilisables) pour le matériel
- 6 cagoules de feu (couleur rouge)
- 1 drap à usage unique
- Sacs poubelles 30L



## GUIDE RELATIF A LA PREVENTION DE LA TOXICITE DES FUMÉES

FICHE TECHNIQUE  
UTILISATEUR  
TOXICITE DES FUMÉES

### REFERENCES

Documents émanant de la DGSCGC :

- Guide de doctrine relatif à la prévention contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie ([lien](#))
- Guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions sur les incendies de structures ([lien](#))
- Mémo sur les EPI ([lien](#))

Documents zonaux :

- Affiche n°1
- Affiche n°2
- Affiche n°3
- Dépliant

Documents départementaux :

- Règlement départemental d'habillement ([RDH](#))
- Vidéo(s) sur la prévention du risque lié à la toxicité des fumées (en attente de réalisation)

## COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail	NOM Prénom	Grade	Représentation
Groupe de travail départemental	AUDUREAU Guy-Daniel	Commandant	GFOR
	BONNET Frédéric	Cadre de santé (CDT)	SSSM
	BRUNOT Laurent	Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe	GO (service COO)
	BUSSEUIL Denis	Colonel HC	SDTL
	CAILLEAU Jérôme	Adjudant-chef	GTO incendie - personnel de CIS
	DONON Thierry	Adjudant-chef	GTO incendie (CTDA)
	GONNOT Yann	Sergent	GTO incendie - GFOR
	HAMMES Cédric	Rédacteur	GTO incendie - GT
	LOUVET Flavien	Sergent	Personnel de CIS
	MILLOT Eric	Adjudant-chef	Personnel de CIS
	PETIT Jérôme	Commandant	SHSE
VILLADIER Arnaud	Adjudant	Personnel de CIS	
Rédaction du guide	BRUNOT Laurent	Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe	GO (service COO)
	CAILLEAU Jérôme	Adjudant-chef	GTO incendie - personnel de CIS
	GIRAUDO Yoann	Capitaine	GTO incendie (CTD)
	GONNOT Yann	Sergent	GTO incendie - GFOR
	HAMMES Cédric	Rédacteur	GTO incendie - GT
	LAPORTE Julien	Sergent	GTO incendie - personnel de CIS
	LOUVET Flavien	Sergent	GTO incendie - personnel de CIS
	PETIT-VAZQUEZ Jolan	Sergent	GTO incendie - personnel de CIS
	POTEAU Alain	Adjudant-chef	Personnel de CIS
VERNEAU Frédéric	Adjudant-chef	GTO incendie - personnel de CIS	